

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE SPÉCIALE**

LE LUNDI 21 FÉVRIER 2022 – 20 H

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Saint-Pie, tenue le lundi, 21 février 2022 à 20 h, à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre à Saint-Pie.

Sont présents :

Le maire et président d'assemblée, Monsieur Mario St-Pierre;
Mesdames les conseillères, Sylvie Guévin, Pascale Pinette et Geneviève Hébert, celle-ci par visioconférence;
Messieurs les conseillers, Pierre Blais, Rock Provençal et Luc Darsigny.

Également présente : La directrice générale et greffière adjointe, Madame Dominique St-Pierre.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Signification de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Premiers répondants – achat d'un véhicule – autorisation
5. Journalier opérateur – embauche
6. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – désignation d'un membre substitut
7. Période de questions et levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance en invitant les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière adjointe confirme qu'un avis de convocation a été dûment acheminé à chacun des membres du conseil municipal conformément aux dispositions de la loi.

25-02-2022 **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Pierre Blais, appuyé par Rock Provençal et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale du 21 février 2022 soit adopté avec l'ajout du point suivant :

6. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – désignation d'un membre substitut

Adoptée à l'unanimité des conseillers

26-02-2022 **4. PREMIERS RÉPONDANTS – ACHAT D'UN VÉHICULE –
AUTORISATION AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS ET DU
FONDS DE ROULEMENT**

CONSIDÉRANT qu'une demande de proposition a été adressée pour l'achat d'un véhicule neuf pour le Service des premiers répondants;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de différents fournisseurs ainsi que le rapport préparé par le Service des premiers répondants;

Il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Luc Darsigny et résolu :

D'autoriser le Service des premiers répondants à procéder à l'achat d'un Mitsubishi Outlander SE 2022 au montant de 36 113 \$, plus taxes, selon la soumission de St-Hyacinthe Mitsubishi datée du 3 février 2022, plus bas soumissionnaire;

D'autoriser tous les frais afférents selon le rapport préparé par le Service des premiers répondants, lequel fait partie intégrante de cette résolution;

D'autoriser le maire à signer tout document en lien avec cet achat;

ET que de cette dépense, 45 000 \$ soit pris à même le fonds de roulement, celui-ci étant remboursable en cinq (5) ans et le solde en appropriant le surplus affecté premiers répondants.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Pie pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par St-Hyacinthe Mitsubishi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

27-02-2022 **5. JOURNALIER OPÉRATEUR - EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT qu'un poste de journalier opérateur est vacant et qu'un appel de candidature a été effectué;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection des candidatures;

En conséquence, il est proposé par Geneviève Hébert, appuyé par Rock Provençal et résolu :

De confirmer l'embauche de M. Frédéric Jourdain, à compter du 7 mars 2022, à titre de journalier opérateur, échelon 1, conformément aux dispositions de la convention collective.

L'embauche est assujettie à une période de probation de six mois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

28-02-2022 **6. RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS – DÉSIGNATION D'UN MEMBRE SUBSTITUT**

Il est proposé par Pascale Pinette, appuyé par Rock Provençal et résolu :

De désigner monsieur Luc Darsigny, conseiller, à titre de membre substitut à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, en remplacement de monsieur Mario St-Pierre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

29-02-2022 **7. PÉRIODE DE QUESTIONS ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT qu'aucune question n'est posée et que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par Pascale Pinette, appuyé par Luc Darsigny et résolu :

QUE la séance soit levée à 20 h 25.

Adoptée à l'unanimité des conseillers